



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil d'Administration du 26 février

CCAS

VILLE DE RENAGE

Préambule : obligations légales et objectifs



-La loi d'orientation 92.125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, qu'un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration, sur les orientations générales du Budget précédant l'examen et le vote de celui-ci. (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

-L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

-Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi

Les objectifs du D.O.B:

Ce rapport permet aux membres du conseil d'administration :

- ❖ de présenter le contexte économique national et local
- ❖ d'être informés sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS.
- ❖ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2023

SOMMAIRE



- HISTORIQUE ET MISSIONS DU CCAS
- BILAN FINANCIER DE 2019 A 2023
- DEPENSES ET RECETTES REELLES DE 2021 A 2023
- BILAN DES REALISATIONS 2023
- PERSPECTIVES 2024

Historique et missions générales



HISTORIQUE

Le Comité de Mendicité, créé en 1790, affirme que tout homme a droit à sa subsistance.

La loi du 27 novembre 1796 a instauré les Bureaux de Bienfaisance de constitution libre qui avaient pour rôle l'exercice de l'assistance et du secours aux indigents.

Les Bureaux d'Assistance furent institués par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Leur constitution était obligatoire dans chaque commune.

Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS) ont été créés par le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 sur la réforme des lois d'assistance. Ils résultaient de la fusion des Bureaux d'Assistance et des Bureaux de Bienfaisance.

MISSIONS GENERALES

Références juridiques - Articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le C.C.A.S est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale.

Il possède son autonomie financière, un budget propre.

Le C.C.A.S. doit respecter trois principes :

- ❖ Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- ❖ Aide réservée aux habitants de la commune ;
- ❖ Attribution des aides de manière indifférenciée.

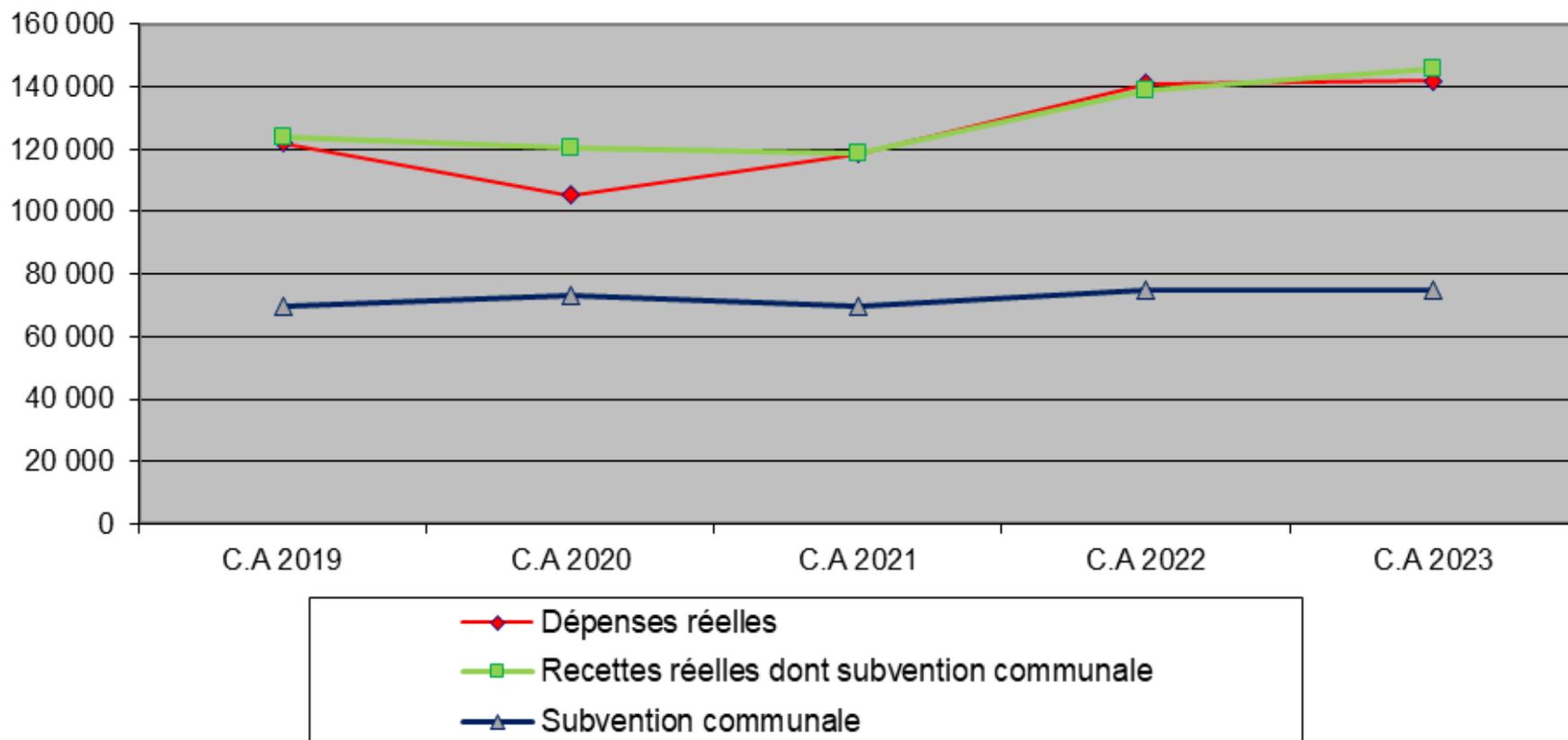
Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.

EN 2020, ouverture de la crise COVID, qui a amplifié les besoins des usagers tant sur le point économique que moral ou familial. Face à cette pandémie, les agents du CCAS sont confrontés à des situations inédites et complexes à gérer.

Bilan financier 2019 à 2023



Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

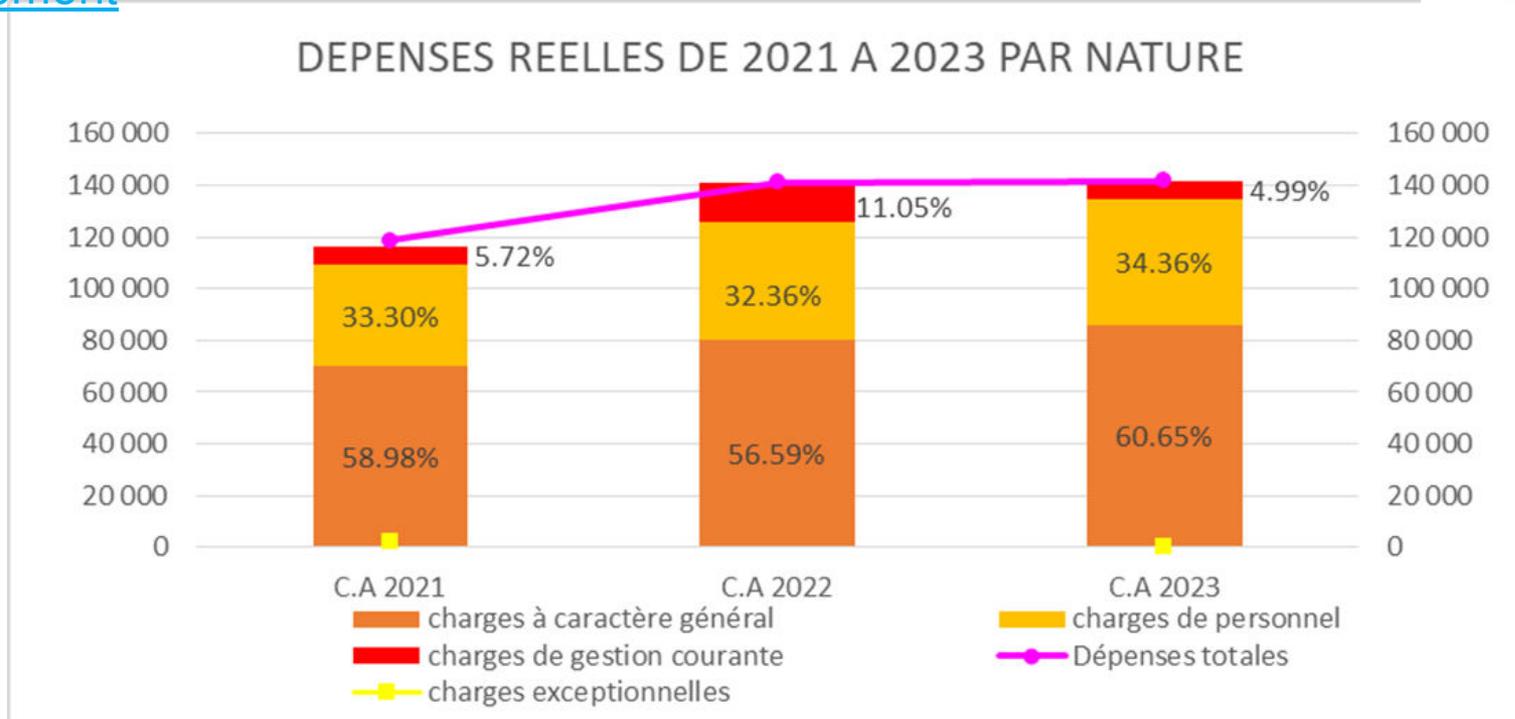


Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours

DEPENSES REELLES



Le fonctionnement



Les charges à caractère général	les fluides, les assurances, l'achat de fournitures (administratives, techniques...) et les prestations d'intervenants pour les manifestations, la documentation...
Les charges de personnel	tout le personnel est payé par le budget communal. Pour une bonne lisibilité le salaire des agents travaillant pour le CCAS est reversé au budget communal. Salaires : administratif, logements, RH, comptabilité
Les charges courantes	versement de nos participations obligatoires, des subventions aux associations à caractère social, les aides aux personnes (alimentaire, essence, diverses aides sur factures (loyer, gaz, OM)...), les annulations de créances.

L'investissement

En 2021, l'acquisition d'un PC portable, d'un montant de 888€, pour l'aide administrative aux personnes en difficulté et en fracture numérique a été réalisée.

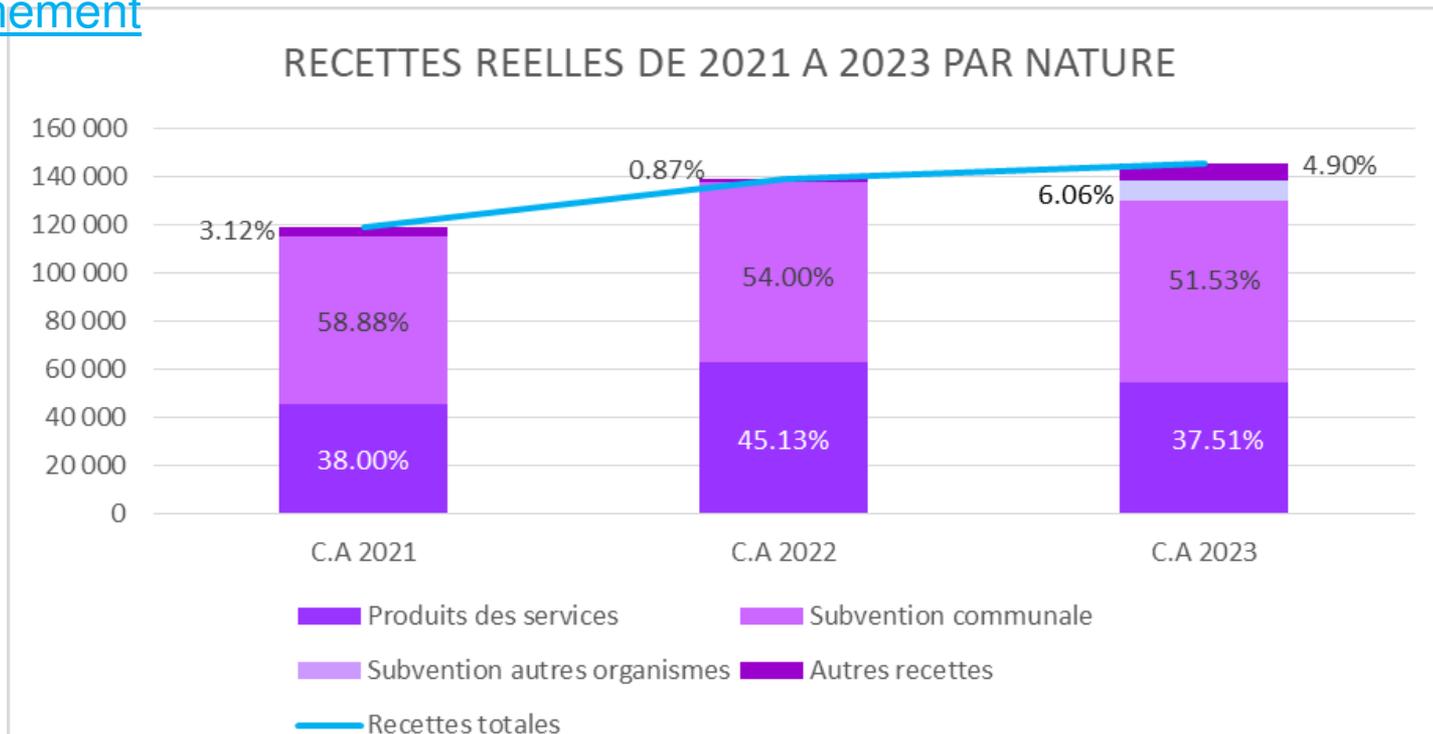
En 2022, aucune dépense n'a été faite.

En 2023, un véhicule PMR a été acquis pour 62 415.16€

RECETTES REELLES



Le fonctionnement



Les produits de service	Adhésions aux services culturels (cinéma sorties aquagym marché) voyage séniors portage des repas
Subvention	Communale
Autres recettes	Carsat (2 années), Département chauffe citron, FCTVA
Autres recettes	Dons, loyers et charges logements d'urgence

L'investissement

En 2023, le CCAS a reçu des subventions d'un montant de 35 000€ pour l'acquisition du véhicule PMR.

Bilan des réalisations

2022

➤ Aides alimentaires	4 023.02€
➤ Aides diverses	2 357.19€
➤ Aides aux vacances	
• CLSH	3 551.28€
• SEJOURS	0€
➤ Soutien associations (dont subventions)	7 509.20€
➤ Fête de Noël	8 380.36€
➤ Portage des repas	46 159.37€
• Recettes	44 489.90€
➤ Activités séniors	19 752.76€
• Recettes	
• Voyage	16 887.00€
• Sorties	490.00€
• Carsat	2 000.00€
Dépenses totales :	91 733.18€
Recettes totales :	63 866.90€

2023

➤ Aides alimentaires	2 796.38€
➤ Aides diverses	827.41€
➤ Aides aux vacances	
• CLSH	3 674.46€
• SEJOURS	0€
➤ Soutien associations (dont subventions)	1 555.00€
➤ Fête de Noël	7 853.72€
➤ Portage des repas	33 648.98€
• Recettes	29 613.95€
➤ Activités séniors	24 089.25€
• Recettes	
• Voyage	19 473.00€
• Sorties	2 609.00€
• Carsat	2 000.00€
Dépenses totales :	74 445.20€
Recettes totales :	51 695.95€



Le CCAS en 2023



Le C.C.A.S. de Renage, lieu d'accueil universel, a véritablement été en première ligne pour faire face à cette déferlante de précarité sociale.

Etablissement public de proximité, le C.C.A.S. de Renage reçoit tous les publics qui rencontrent à un moment de leur parcours des difficultés sociales. Il accompagne les personnes dans leur demande d'aide sociale, attribue des aides financières et mène une action en faveur des familles, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Sous certaines conditions de situations sociales, financières, les habitants peuvent solliciter le CCAS de Renage pour un secours exceptionnel facultatif. Ces aides financières sont principalement des aides liées à des impayés de factures d'énergie, de loyer, etc... dans le cadre de ses missions facultatives.

Cet établissement verse également, sous certaines conditions, des bons alimentaires à des personnes qui sont dans une situation d'urgence et les oriente vers les associations dédiées à l'aide sociale, tels la Croix rouge ou les Restos du cœur, Elans Solidaires ...

La nouvelle construction des Charmilles : 28 logements, deux bâtiments, au dessus de la crèche, plus conformes aux normes actuelles.

L'acquisition d'un véhicule PMR afin de permettre à tous de bénéficier de l'aide au déplacement.

PERSPECTIVES POUR 2024



1. Continuation de l'accompagnement des séniors en lien avec le Centre Social et les associations, en déployant des actions d'animation et en créant du lien social, notamment vers les personnes isolées. La priorité étant d'accompagner les personnes âgées de la ville dans le maintien de leur autonomie sans exclure leur famille.
2. Poursuite d'un service d'aide au déplacement en faveur de personnes isolées, et ou sans moyen de locomotion : courses, marché de Voiron, aquagym, cinéma, carrefour Market Rives et vestiboutique (1 fois par mois le 1^{er} jeudi)
3. Veille canicule et grand froid
4. Poursuite d'ateliers de stimulation cognitive par le jeu sur une année
5. Poursuite d'ateliers sur la fracture numérique et aide administrative avec Elans Solidaires
6. Trois grandes actions solidaires seront menées : Octobre rose (avec les Merveilleuses, La Cordée Rose et Entr'elles), un évènement dédié aux aidants et le Téléthon
7. Nos deux appartements d'urgence sont de nouveau disponibles suite à la fin des travaux de l'école élémentaire en mars.
8. Un nouveau projet de logements, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, verra le jour avec la résidence séniors Héraclides : 26 logements, construction de deux bâtiments de 8 T2 et 18 T3. L'ancien bâtiment des Charmilles va être démoli.
9. Participation financière au projet de mise en accessibilité de l'église



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de
Renage :

<https://www.ville-renage.fr>